

CONSERVATOIRE D'AGGLOMERATION DE « GRAND BOURG AGGLOMERATION »

CRD MUSIQUE ET THEATRE

PROJET D'ETABLISSEMENT 2024 – 2028



INTRODUCTION

Le projet d'établissement, un outil essentiel pour la mise en place d'une dynamique collective durable.

A la rentrée 2022, les équipes du Conservatoire de Bourg-en-Bresse ont investi les murs d'**un nouvel établissement**, au cœur de la ville ; ce tournant dans l'histoire du conservatoire a constitué un moment opportun pour proposer **un nouveau projet d'établissement**, qui sera à même d'accompagner ce changement et de l'inscrire dans une dynamique pérenne.

Quels sont les enjeux de ce projet d'établissement ?

Il a d'abord vocation à **définir l'identité du conservatoire**, à préciser ses caractéristiques et contribuer de fait à l'identifier. En faire l'état des lieux, au passé et au présent : ce document permet en effet de replacer le conservatoire dans son contexte et dans son histoire ; il permet aussi d'identifier clairement les missions de chacun, de décrire les actions mises en œuvre, et de rappeler le cadre à la fois local, départemental, régional et national, dans lequel s'inscrivent ces missions et ces actions. Le début de ce document sera consacré à cet état des lieux du conservatoire.

Ce projet d'établissement est également un outil tourné vers le futur, qui permet de **définir les objectifs prioritaires d'évolution du conservatoire pour les années 2024 à 2028** : ce sera l'objet de la suite de ce projet d'établissement, qui présente le résultat d'un **travail collectif** d'élaboration des orientations pédagogiques et artistiques à venir. Ce travail d'envergure, validé par Grand Bourg Agglomération, a en effet réuni toutes les équipes du conservatoire, et s'inscrit en écho et en réseau avec les différents acteurs culturels du territoire, avec qui il partage un but : être au service de l'accès à la culture pour tous et des objectifs de politique publique de la culture.

En effet, le projet d'établissement que nous avons écrit pour les cinq années à venir **s'inscrit dans la politique culturelle de l'agglomération**, qui est d'accueillir tous les publics, mais également d'aller vers tous les publics et de faire avec à chaque fois que possible : le conservatoire d'agglomération, labellisé Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD), est au cœur d'un réseau d'enseignement artistique qui s'est constitué depuis la création de la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B) en 2017, et qui favorise **l'accessibilité de l'art et de la culture pour tous les publics**, que cette accessibilité soit géographique, financière, notamment par le 100% EAC, ou symbolique. Le présent projet d'établissement s'ancre dans cette volonté d'ouverture, à différents niveaux : au niveau pédagogique, en s'ouvrant à tous les publics dans une démarche inclusive, mais aussi au niveau artistique, en accueillant toutes les esthétiques, au sein du conservatoire et sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, en partenariat avec les acteurs culturels du territoire, qu'ils soient institutionnels ou associatifs. Le Conservatoire aura une place de choix au sein du dispositif 100% EAC piloté par Grand Bourg Agglomération, qui met au cœur de ses priorités la mise en œuvre des droits culturels au travers de l'EAC.

Ce projet d'établissement s'inscrit dans un contexte fortement évolutif : la longue période de pandémie, qui a confirmé et accéléré de profondes évolutions sociétales et technologiques auxquelles le Conservatoire a su s'adapter, autant que la réforme des enseignements artistiques qui est en cours, constituent des éléments de réflexion importants. Pourtant, **les missions publiques essentielles du conservatoire restent inchangées**, et ce document montre quels moyens ont été pensés collectivement pour les remplir et pour continuer à **faire de la musique et du théâtre des ancrages symboliques forts, au service d'un territoire et de sa population.**

Table des matières

Contexte et enjeux	6
Présentation générale de l'établissement	6
Bref historique du conservatoire, de 1967 à 2022	6
Un label, des missions.....	6
Des actions menées en partenariat avec de multiples acteurs.	7
Contexte et méthodologie du projet d'établissement	12
Projet : le conservatoire, de 2024 à 2028	15
Axe 1 - Développement et innovation pédagogique au conservatoire :	15
Diagnostic : Une pédagogie pensée pour tous les élèves.....	15
Les élèves	15
Le schéma pédagogique du conservatoire	15
Présentation des cursus proposés	17
Perspectives 2024 - 2028	21
Axe 2 : Politique culturelle ouverte et inclusive	23
Diagnostic : un établissement à l'échelle de tout un territoire	23
Perspectives 2024 - 2028	25
Axe 3 - Territoire 100% EAC et droits culturels.....	27
Diagnostic.....	27
Perspectives 2024 - 2028	30
Axe 4 - Soutien et développement des pratiques amateurs du territoire.....	31
Diagnostic.....	31
Perspectives 2024 - 2028	31
Axe 5 - Territoire incubateur de la création.....	32
Diagnostic.....	32
Perspectives 2024 - 2028	32
Axe 6 - Le Plan Numérique, un projet de service.....	33
Diagnostic : une crise sanitaire amenant au développement du numérique.....	33
Perspectives 2024 – 2028	33
Les ressources au service du projet.....	36
Une équipe.....	36
Bâtiments et matériels.....	41
Budget	42
Perspectives 2024 – 2028 : La GPEEC, un outil de réalisation	43
Évaluation du projet.....	44
CONCLUSION	45
GLOSSAIRE.....	46

BOURG-EN-BRESSE ET GRAND BOURG AGGLOMÉRATION

44 000

BURGIENNES ET BURGIENS,
POPULATION EN CONSTANTE
AUGMENTATION

140 000

HABITANTS AU SEIN DE
GRAND BOURG AGGLOMÉRATION

1/4

DES HABITANTS VIT DANS UN
QUARTIER CLASSÉ EN POLITIQUE DE
LA VILLE

3

TERRITOIRES INTERCONNECTÉS :
LA BRESSE, LA DOMBES
ET LE REVERMONT

4

QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE
(CROIX-BLANCHE, REYSSOUZE, PONT-
DES-CHÈVRES, TERRE DES FLEURS)

74

COMMUNES URBAINES ET RURALES

15 %

DES HABITANTS SONT ISSUS
DE L'IMMIGRATION

4 000

ÉTUDIANTS AU SEIN DU CAMPUS
UNIVERSITAIRE

16 000

JEUNES SCOLARISÉS À
BOURG-EN-BRESSE

36 %

DE LA POPULATION
A MOINS DE 30 ANS



Contexte et enjeux

Présentation générale de l'établissement

Bref historique du conservatoire, de 1967 à 2022

- 1967** Création de l'école de musique de Bourg en Bresse.
- 2002** Devient Ecole Nationale de Musique.
- 2006** Labellisée Conservatoire à Rayonnement Départemental, spécialité musique et théâtre.
- 2009** Le CRD, initialement régi par la Ville de Bourg-en-Bresse, a été transféré à « Bourg-en-Bresse Agglomération » en même temps que l'école municipale de musique de Péronnas le 1^{er} avril, formant ainsi avec elle une seule et même entité : le Conservatoire à rayonnement départemental de Bourg-en-Bresse agglomération. Bourg en Bresse Agglomération comptait alors 15 communes et comprenait sur le territoire en plus du conservatoire, 3 écoles associatives. A cette date, le conseil communautaire a choisi parmi les compétences non obligatoires celle de l'enseignement musical.
- 2017** Suite à la loi NOTRe, la fusion des 7 intercommunalités a fait évoluer le périmètre de l'agglomération, qui est passée de 15 à 74 communes et 135 000 habitants. Cette fusion a provoqué un rapprochement du CRD avec les structures d'enseignement issues des milieux associatifs, comprenant l'école intercommunale de musique de Montrevel et 8 écoles associatives¹.
De plus, la délibération du 10/12/2018 autorisée par l'arrêté préfectoral en date du 26/12/2018 portant actualisation de la notion d'intérêt communautaire a déclaré le Conservatoire d'agglomération (labellisé CRD) d'intérêt communautaire en matière d'enseignement musical et du théâtre à compter du 1^{er} janvier 2017.

Un label, des missions

Au regard du décret n°2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique, et de l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères de classement de ces mêmes établissements, le conservatoire de Grand Bourg Agglomération a été labellisé comme « Conservatoire à Rayonnement Départemental ». L'arrêté du 9 août 2022 opère une mise à jour de celui du 15 décembre 2006.

En effet, le fonctionnement des conservatoires en France s'appuie sur les textes cadres nationaux à savoir, le Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'enseignement initial de la musique² et la Charte d'Enseignement Artistique Spécialisé³, le schéma départemental de développement des enseignements artistiques permettant la clarification des missions et la proposition de repères pédagogiques communs. Depuis 1984, le Ministère de la Culture diffuse auprès des établissements publics d'enseignements artistiques des textes et plus particulièrement les schémas d'orientation pédagogique qui proposent des enjeux spécifiques :

¹ Voir liste des écoles du réseau en annexe

² SNOPI : diffusé par la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles en avril 2008, actualisé en 2023

³ Ministère de la Culture et de la Communication, 1996

- Artistiques
- Educatifs, culturels et sociaux
- Pédagogiques

Ce classement a donc des conséquences importantes financièrement. En effet, le classement du conservatoire de Grand Bourg Agglomération, équipement en régie de Grand Bourg Agglomération (GBA) qui s'inscrit dans les objectifs sa politique culturelle, lui permet d'être soutenu et accompagné par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et apporte un rayonnement culturel à l'échelle du département ainsi qu'une reconnaissance au niveau du territoire national.

Cette labellisation implique également des missions culturelles :

- De dispenser ou garantir l'enseignement d'au moins deux spécialités, de constituer un lieu de ressources au niveau de l'agglomération, pour les plans départementaux et régionaux de formation continue des enseignants.
- D'assurer l'enseignement des instruments de l'orchestre symphonique et garantir les pratiques collectives instrumentales.
- D'assurer l'enseignement du théâtre.
- De posséder différents départements : instruments polyphoniques, pratiques vocales, jazz et/ou musiques actuelles amplifiées, musiques traditionnelles, musique ancienne, informatique musicale.
- D'offrir un cycle diplômant dont les disciplines sont déterminées dans le projet d'établissement.
- De participer activement à la mise en place de projets pédagogiques en lien avec l'Education Nationale : orchestre à l'école, convention avec les collèges et lycées, dans le cadres des Classes à horaires aménagés (CHAM) et Classes à horaires aménagés art dramatique (CHAAD)... Le projet de politique culturelle d'atteindre le 100% EAC et de donner l'opportunité à tous d'accéder aux droits culturels ⁴ est un axe fort de ce projet d'établissement.
- D'assurer, dans l'aire de rayonnement intercommunale et départementale, des projets pédagogiques et artistiques ouverts au public dans les domaines du répertoire et de la création, des résidences d'artistes, des ensembles instrumentaux et des orchestres, des ensembles vocaux, des chorales, des partenariats avec les pratiques chorégraphiques et théâtrales.
- De soutenir et accompagner le développement des pratiques amateurs.

[Des actions menées en partenariat avec de multiples acteurs.](#)

La collaboration de l'établissement ne s'arrête pas aux seuls services culturels de la collectivité. Le conservatoire développe des partenariats lui permettant d'accroître son rayonnement, d'élargir son public

⁴ Voir en annexe EAC et droits culturels

et de contribuer à l'émergence d'une identité d'agglomération. La direction des affaires culturelles et par ailleurs mutualisée ville/agglomération.

Les acteurs culturels du territoire

Le CRD peut établir des conventions avec les partenaires artistiques professionnels, en particulier avec les organismes chargés de la création et de la diffusion sur le territoire.

Le conservatoire d'agglomération construit ainsi avec ses partenaires les conditions favorables :

- A la rencontre des élèves avec des artistes professionnels du spectacle vivant lors de master classes
- A leur immersion dans des projets de création artistique dans le cadre de résidences ou de commandes débouchant sur une production en public dans des lieux dédiés au spectacle vivant (théâtre, SMAC...)
- Au développement de leur esprit critique s'appuyant sur une connaissance pratique des codes du spectacle et des différents courants esthétiques, par la fréquentation régulière des spectacles constituant les saisons artistiques

Partenaires culturels institutionnels, et territoire d'implantation

Grand Bourg Agglomération et ville de Bourg en Bresse	Département	Région
<ul style="list-style-type: none"> - Scène Nationale de Bourg-en-Bresse - SMAC La Tannerie - La Ferme à Jazz - Monastère Royal de Brou - Maison du Cirque - Médiathèque intercommunale de Montrevel & réseau des médiathèques de Bourg-en-Bresse - H2M – Espace d'art contemporain - Festival de musique "A la folie" - Réseau des 8 écoles de musique - Education Nationale 	<ul style="list-style-type: none"> - CRD d'Oyonnax – Haut Bugey Agglomération - Festival D'Ambronay - Cuivres en Dombes - Département de l'Ain - Fédération musicale de l'Ain 	<ul style="list-style-type: none"> - DRAC - Etablissements d'enseignement artistique classés par l'Etat de la région AURA - CEFEDM AURA - CFMI AURA

Scène Nationale de Bourg-en-Bresse

Parallèlement à la saison artistique du théâtre, plusieurs dates annuelles sont proposées pour les spectacles et concerts du CRD, de « l'orchestre d'harmonie de Bourg-en-Bresse et du conservatoire », et les concerts en partenariat avec les classes à horaires aménagés partenaires du conservatoire. Des stages de théâtre se déroulent durant les congés scolaires dans une des salles du théâtre, permettant aux élèves de la classe d'art dramatique de travailler dans un lieu professionnel et de bénéficier des conseils de personnels techniques compétents (régisseur son et lumière)

SMAC La Tannerie

Travailler et jouer dans un lieu dédié aux musiques actuelles, rencontrer et travailler avec des techniciens formés à ces pratiques (régie son, maniement du matériel, écriture de fiche technique...), des artistes en résidence, jouer face à un public habitué aux codes de cette esthétique (concerts debout, convivialité). Evaluations publiques dans un contexte et des conditions spécifique.

La ferme à Jazz

Travailler et jouer dans un lieu dédié au jazz, rencontrer et travailler avec des techniciens formés à ces pratiques (régie son), des artistes en résidence, jouer face à un public habitué aux codes de cette esthétique. Evaluations publiques dans un contexte et des conditions spécifique.

CRD d'OYONNAX

De nombreux projets ont vu le jour en collaboration avec le Conservatoire d'OYONNAX, qui ont permis de réunir les élèves et les enseignants des deux conservatoires autour de projets fédérateurs, tel que le projet « Jane BIRKIN » qui a eu un retentissement certain. Pour 2022/2023, un projet en collaboration avec le Théâtre de Bourg-en-Bresse réunira les élèves et les enseignants des deux conservatoires autour de l'artiste de RAP « YOUSSEUPHA ».

Le festival d'Ambronay

Le Conservatoire collabore régulièrement avec ce prestigieux partenaire installé dans le département. Les enseignants de musique ancienne du conservatoire participent régulièrement aux actions de diffusion de la saison de diffusion du festival dans le cadre de co-productions autour de cette esthétique.

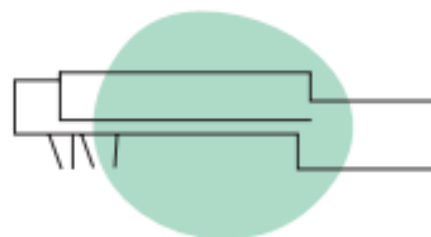
Partenaires culturels associatifs

- Le Zoom
- Artphonème

UN ÉCOSYSTÈME CULTUREL RICHE



- | | |
|--|-----------------------------------|
| 1 Conservatoire d'agglomération | 9 Médiathèque Camus |
| 2 Culture Nomad | 10 Médiathèque Césaire |
| 3 Domaine de la Garde | 11 Médiathèque Vailland |
| 4 Ferme à Jazz | 12 Monastère royal de Brou |
| 5 La Grenette / Cinémateur | 13 Scène nationale |
| 6 H2M - Espace d'art contemporain | 14 La Tannerie |
| 7 Maison de la culture et de la citoyenneté | 15 Théâtre Artphonème |
| 8 Maison du cirque | 16 Le Zoom |

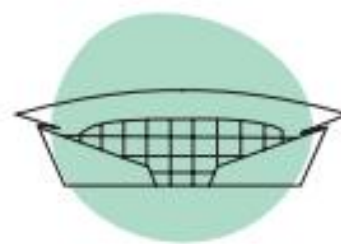


L'AGGLOMÉRATION DE BOURG



- 1 Centre culturel Louis Jannel
- 2 La Ferme du Sougey
- 3 La Ferme de la Forêt
- 4 La Ferme du Peloux
- 5 La Grange aux Parapluies
- 6 La Fabrique du Revermont
- 7 L'écrin
- 8 Écomusée Maison de Pays en Bresse

-  Bresse
-  Dombes
-  Revermont



Contexte et méthodologie du projet d'établissement

Contexte

Des réformes en cours

- Un nouveau **Schéma National d'Orientation Pédagogique** est paru en septembre 2023. Le dernier datait de 2008.
- Une **réforme du classement des conservatoires** est également en cours. L'arrêté du 9 août 2022 a vu la mise à jour de celui de décembre 2006 fixant les critères de classement des établissements d'enseignement artistique par le Ministère de la Culture.
- Une dernière mise à jour est arrivée dans le bulletin officiel « Hors-série N°5 » paru en septembre 2023, confirmant la mise en place du Diplôme National, dont on attend le décret de mise en application, qui décrit les obligations légales pour accéder à la labellisation, l'habilitation pour les conservatoires, ainsi que les conditions d'agrément pour l'obtention du parcours de cours préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES)

Labellisation : Proposer le parcours d'études (de 2 à 4 séquences), correspondant à nos cycles actuels :

De l'éveil à la préprofessionnalisation,

Des parcours projets,

Des parcours libres.

Habilitation : Un conservatoire labellisé peut demander à être habilité à délivrer un diplôme dont les contours sont définis dans son règlement intérieur (arrêté du 9 août 2022).

- Proposer un parcours d'étude complet (découverte, exploration, réalisation, approfondissement) jusqu'au diplôme d'établissement de fin d'études initiales. Les 2 dernières séquences (réalisation, approfondissement) du parcours études aboutissant à la délivrance du (ou des) diplôme(s) national(aux) pour lequel l'établissement est habilité.
- Pour chaque spécialité, disposer d'une équipe pédagogique constituée d'enseignants qualifiés PEA ou titulaire du CA dans au moins 50% des disciplines enseignées et répondant aux qualifications précisées par catégorie et spécialité (CA, DE, DUMI).
- En 2016, la loi LCAP a instauré les cycles préparatoires à l'enseignement supérieur (CPES). Les CPES ont trouvé leur aboutissement dans un certain nombre d'établissements.

Agrément : Il identifiera la capacité de l'établissement (conservatoire ou non) à accompagner l'accès à l'enseignement supérieur de la création artistique.

L'agrément est ouvert à tous les établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique, qu'ils relèvent ou non de l'initiative et de la responsabilité des collectivités territoriales.

Ainsi, l'agrément peut aussi être délivré aux établissements publics nationaux ou aux établissements sous statut associatif.

Rappel du contexte et conditions d'accès à l'agrément pour le CPES:

- 2 spécialités (pour le conservatoire d'agglomération : musique et théâtre)
- 1 projet d'établissement avec entre autres
 - Choix pédagogiques/artistiques/culturels + plan pluriannuel de réalisation
 - Stratégie numérique de l'établissement
 - Partenariats avec les autres structures culturelles et artistiques du territoire
 - Accueil de tous les publics et notamment handicap
- Moyens de mise en œuvre et perspective d'évolution des contenus
- Textes cadres et instances
- S'inscrire dans un fonctionnement en réseau
 - Organiser une procédure de sélection pour accéder au CPES
 - Réunir par cursus un effectif minimal d'élèves
 - Favoriser par tous les moyens l'accès à tous les publics accès géographique, financier, symbolique et handicap

Les points forts du conservatoire d'agglomération :

- Le nombre important de PEA dans le CRD
- Equipe de direction / administrative et technique adaptée
- Locaux adaptés
- Département Art et Handicap mis en place à la rentrée 2023

Les points faibles :

- Les critères nécessitent d'avoir
 - 35 élèves en CPES à l'ouverture
 - 50 élèves pour renouvellement d'agrément

Obligation du travail en réseau :

- Nombre d'élèves éligibles trop réduit sur notre établissement
- Complémentarité des disciplines et des cursus entre différents établissements
- Projets artistiques communs de plus grande envergure
 - Encadrement par les enseignants des différents établissements
 - Masterclasses par des musiciens d'orchestres
- Avec qui ?
 - CRI de Villefranche-sur-Saône
 - CRD d'Oyonnax : de même envergure que le CRD de Bourg-en-Bresse

En travail en réseau, des conventions doivent être signées entre les établissements :

- Nécessité de bien coordonner les établissements en développant clairement les objectifs et les moyens à mettre en œuvre (les écrire...)
- Travail commun entre les enseignants d'une même discipline répartis sur plusieurs établissements.
- Le **Schéma Départemental d'Enseignement Artistique de l'AIN** devait arriver à terme en 2023. Il devrait être prochainement retravaillé par les différents acteurs.

Methodologie

Durant la période COVID, des groupes de travail ont été mis en place au sein du conservatoire (en distanciel) en vue d'analyser les documents de travail pour adapter le projet du conservatoire aux réformes à venir.

Les grands axes de travail ont été déterminés, définissant de nouveaux groupes de travail sur des sujets précis en vue de l'écriture du nouveau projet d'établissement.

En 2020-2021 et 2021-2022, des axes stratégiques ont été défini, qui ont été travaillé dans le cadre de groupes de travail qui ont abouti sur un plan d'action.

- Groupes de travail ouverts à l'ensemble des agents pédagogiques, administratifs et techniques du conservatoire.

Durant l'année 2022, la ville de Bourg-en-Bresse et Grand Bourg Agglomération ont posé leur candidature au label Capitale Française de la Culture (CFC). Pour constituer le dossier, de nombreuses concertations ont été mises en places avec l'ensemble des acteurs culturels du territoire, coordonnées par la direction des affaires culturelles mutualisée.

Ces échanges ont abouti à un ensemble de propositions permettant une meilleure mutualisation des moyens et des compétences qui devraient permettre à terme de développer des actions qualitatives sur le territoire de GBA. Notamment la labellisation effective 100% EAC 2023-2028 débouchera sur des projets culturels d'envergure.

- Présentation au DGA et à la vice-présidente à la culture
- Relectures communes avant validation

Projet : le conservatoire, de 2024 à 2028

Axe 1 - Développement et innovation pédagogique au conservatoire :

Diagnostic : Une pédagogie pensée pour tous les élèves

Les élèves

Voici les effectifs élèves du conservatoire, de 2018 à 2024 (pour rappel, la pandémie de COVID a débuté en 2020 et a duré deux ans : la fréquentation du conservatoire a de ce fait été impactée).

2018-2019		2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024	
Actifs	895	Actifs	880	Actifs	805	Actifs	835	Actifs	923	Actifs	956
Congés	15	Congés	9	Congés	9	Congés	15	Congés	4	Congés	9
Doublons	49	Doublons	42	Doublons	41	Doublons	38	Doublons	29	Doublons	27
TOTAL	959	TOTAL	931	TOTAL	855	TOTAL	888	TOTAL	956	TOTAL	992

Augmentation sensible du nombre d'inscrits pour 3 principales raisons :

- **Création de nouveaux cours :**
 - o Fabrik à Sons (13 en 2021-2022 pour 26 en 2022-2023)
 - o Art et Handicap : environ 19 inscrits (en cours de stabilisation)
 - o Carte-Découverte : 6 inscrits
 - o CHAM Orchestre à l'école Cordes : 35 inscrits
 - o Initiation Théâtre : 8 inscrits
- **Effet nouveau conservatoire (plus difficile à jauger)**
 - o Emplacement très visible,
 - o Attrait du neuf.
- Durant 2021-2022 et au début de 2022-2023, **les enseignants ont multiplié les actions de sensibilisation auprès des jeunes publics**, permettant ainsi des inscriptions supplémentaires.

Le schéma pédagogique du conservatoire

Les objectifs du Conservatoire en matière d'enseignement sont étendus et multiples, ils vont de l'éveil des jeunes enfants à la formation des musiciens comédiens amateurs, mais préparent également ceux d'entre eux ayant les aptitudes et qui ont fait ce choix, à une carrière professionnelle dans ces domaines. Donner à ces élèves les moyens et l'envie de développer une pratique artistique vivante font partie des priorités.

Pour les usagers régulièrement inscrits au Conservatoire, le dispositif global de pratique et d'éducation artistique comprend trois volets :

- Les différents enseignements qu'ils reçoivent
- Les différentes prestations auxquelles ils participent
- Les différentes manifestations auxquelles ils assistent

Chacun des trois volets de ce dispositif donnant tout son sens aux deux autres.

Selon le choix des usagers et leur investissement dans leur pratique, ce dispositif devra permettre :

- D'avoir une pratique culturelle autonome
- De disposer d'une éducation artistique large et transversale
- Pour certains, de recevoir un premier enseignement préparatoire-supérieur en vue d'une professionnalisation ultérieure.

La scolarité au conservatoire est déclinée dans le règlement des études.

Elle suit les préconisations des derniers schémas pédagogiques de la DGCA pour la musique et le théâtre.

Les études au conservatoire résultent de la participation des élèves à des activités fondamentales et complémentaires :

- Formation musicale (culture, sensibilisation, étude des codes et langage...)
- Pratique d'une discipline dominante (instrumentale, chorale, ou théâtrale)
- S'intégrer dans une pratique collective (ensembles instrumentaux et vocaux, créations théâtrales)

Le Conservatoire à rayonnement départemental de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse dispense un enseignement structuré et progressif assurant l'éveil, l'initiation, puis l'acquisition des compétences nécessaires à une pratique artistique autonome.

L'enseignement est organisé sous la forme de **parcours de formation** permettant à chacun d'accomplir, avec un réel plaisir, son projet artistique : de l'activité de loisir jusqu'à la formation professionnelle initiale.

Ces parcours confirment la double vocation de l'établissement : former dans la durée et apporter un soutien à des pratiques musicales et théâtrales diversifiées*.

Quatre itinéraires possibles :

- **Le parcours d'éveil et d'initiation**
- **Le parcours diplômant en cycle (PAD)**
- **Le parcours accompagné (PAC)**
- **Le parcours atelier (PAT)**

Des passerelles entre les parcours sont possibles sous certaines conditions, et après entretien avec l'équipe pédagogique et accord de la direction.

* Conformément aux orientations figurant dans le Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique publié par la Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles en avril 2008.

SCHEMA D'ORGANISATION PEDAGOGIQUE - MUSIQUE

PRATIQUES COLLECTIVES	INSTRUMENT	FORMATION MUSICALE
3^{ème} Cycle CEM		
UV de musique de chambre devant jury interne ou UV PraCo par validation des présences & participations aux projets	Concert devant jury interne + 1 personnalité musicale invitée	Validation de l'UV 2.4 FM + CM
Orchestres /Ateliers / Ensembles / Projets / Musique de chambre		
DJAMA		
UV Groupe	UV instrument CEM	UV Harmonie
Obligation d'avoir un BEM complet pour pouvoir passer les évaluations du CEM (sauf FM+CM)		

Le nombre d'années dans le cycle est variable. La première année peut être une année de détermination, avant de continuer en CEM ou de se présenter à l'entrée en cycle spécialisé

PRATIQUES COLLECTIVES	INSTRUMENT	FORMATION MUSICALE
BEM – Par conjonction (capitalisation) des 3 UV ci-dessus		
Mise en place d'un Conseil de fin de cycle 2		
Validation des acquis au moyen d'un référentiel*	Examen devant jury extérieur	UV obtenue quand les deux modules sont validés Examen Ecrit et Oral FM + CM
Ce référentiel est un outil à destination des enseignants. Certains items apparaîtront dans le livret de l'élève pour son auto-évaluation.	Entre 3 et 5 ans dans le cycle	2.4 + Culture musicale 2.3 2.2 2.1
DJAMA		
Validation des acquis au moyen d'un référentiel*	Examen devant jury extérieur	Examen fin de FMJ3

PRATIQUES COLLECTIVES	INSTRUMENT	FORMATION MUSICALE
1^{er} Cycle		
Validation des présences et participation aux projets	Examen devant jury extérieur ou Concert de fin de cycle suivi d'un Conseil de fin de cycle.	Examen écrit et oral
Orchestres /Ateliers / Ensembles / Projets	Entre 3 et 5 ans dans le cycle	1.4 1.3 1.2 1.1
DJAMA		
Pas d'évaluation	Concert de fin de cycle suivi d'un Conseil de fin de cycle.	Examen FMJ1

PRATIQUES COLLECTIVES	INSTRUMENT	FORMATION MUSICALE
3^{ème} Cycle DEM		
UV de musique de chambre devant jury interne ou UV pratiques collectives par validation des présences et participations aux projets	UV : Examen	UV : les 3 modules validés
En principe Musique de chambre – UV en deux parties sur deux ans ou avec deux enseignants	Sortie: Examen avec 2 jurys de la discipline (2 enseignants PEA ou titulaires du CA de la discipline instrumentale + le directeur du CRD ou son représentant) Entrée: sur examen avec jury spécialisé (1 enseignant PEA ou titulaire du CA de la discipline instrumentale + le directeur du CRD ou son représentant)	3.2: 3 modules FM/CM/Ecriture Ecrit / Oral + restitution publique des travaux d'écriture 3.1: FM/CM passage en 3.2 sur avis des 2 enseignants
DJAMA		
UV Groupe (idem CEM)	UV instrument DEM	UV Harmonie UV Arrangement
Obligation d'avoir un BEM complet pour pouvoir prétendre à l'entrée en cycle spécialisé		

Parcours Diplômant (PAD)

Parcours Accompagné (PAC)
(à partir de 14 ans élèves du CRD / 16 ans extérieurs)

Parcours Atelier (PAT)
(pas d'évaluations)

Grosses flèches : parcours usuels

Petites flèches : changements de parcours possibles

L'équilibre des contenus entre formation musicale et vocale, enseignement instrumental, théâtral, enseignement par esthétique, centrés sur la notion d'ensembles et de pratiques collectives, les disciplines complémentaires, est donc prioritaire dans la conduite du projet pédagogique que l'on peut mesurer ainsi : enseignement global pour une formation diversifiée sous forme de « parcours de formation » dans diverses esthétiques et disciplines, et adaptée à chaque élève en fonction de ses choix.

Le cursus s'appuie sur des cycles, chacun représentant une entité pédagogique spécifique, l'évaluation globale de fin de cycle est à la fois l'aboutissement du cycle, notamment pour ceux qui souhaitent arrêter leurs études musicales ou théâtrales et l'admission dans le cycle suivant.

L'éveil est destiné à développer la sensibilité des enfants les plus jeunes. Privilégiant l'activité sensorielle, corporelle et vocale, sous forme d'ateliers interdisciplinaires, cet atelier associe d'autres formes d'expression artistique : musique, mouvement, rythmique, corporelle.

L'objectif principal de la phase d'éveil est d'affiner les perceptions et de développer des aptitudes par des démarches où le corps en mouvement est mis en relation avec le monde sonore et avec l'espace.

Progressivement, l'enfant prend conscience de sa voix et de son corps. Il découvre la palette instrumentale et s'engage dans la phase d'initiation à l'instrument choisi en fonction de son ressenti personnel.

Depuis septembre 2021, le dispositif « Fabrik' à sons » permet à des élèves au-delà de sept ans une entrée en musique originale, basée sur une pratique collective et immédiate de différents instruments. Ce dispositif, intergénérationnel, permet de mélanger enfants et adultes pour une découverte instrumentale, vocale et artistique conviviale.

1^{er} cycle : PHASE D'ENGAGEMENT DANS UNE PRATIQUE ARTISTIQUE

Les contenus et démarches de ce cursus privilégient l'approche sensorielle et corporelle, le développement de la curiosité et du plaisir au service de la construction et de la motivation. Ils mettent en œuvre les bases de la pratique individuelle et collective, accompagnées des repères d'écoute, du vocabulaire et des connaissances adaptées à l'âge des élèves. La place faite à la globalité des démarches et à l'évaluation continue est essentielle.

2^{ème} cycle : APPROFONDISSEMENT

- . S'approprier un langage musical avec les repères culturels qui y sont attachés
- . Avoir acquis les bases de sa pratique permettant de se mesurer à un certain niveau de performance
- . Savoir s'approprier les compétences acquises dans les projets collectifs
- . Apprendre à organiser son travail personnel

Concernant les pratiques d'ensembles, l'élève valide un cursus, sur la durée du cycle, qui lui aura permis de se confronter à au moins deux situations différentes parmi celles qu'il sera susceptible de rencontrer dans le cadre de sa pratique (formations différentes, esthétiques diverses dont une part de création).

Certains élèves ne souhaitent pas poursuivre un cursus complet au-delà du 2^{ème} cycle. Ils pourront cependant bénéficier de modules (pratique personnalisée, parcours accompagné, ...) mis en place par le conservatoire.

PARCOURS PERSONNALISES (PAC et PAT)

La proposition d'un cursus complet peut coexister avec celle d'un parcours plus souple en modules et sur contrat. Ouvrir la possibilité de choix dans l'offre de formation est souvent facteur de motivation à un âge où les sollicitations sont nombreuses. Un encadrement est nécessaire pour aider à formuler les désirs et les mettre en forme dans une proposition cohérente. Ce parcours n'est pas diplômant.

Pour les élèves de 3^{ème} cycle, à l'issue du 2^{ème} cycle, deux possibilités peuvent être offertes : 3^{ème} cycle de formation à la pratique amateur (CEM / CET), formation en cycle spécialisé (DEM)

La mise en place d'un brevet de 2^{ème} cycle permet de marquer une étape importante du cursus. Celle-ci correspond à l'acquisition d'une formation de base qui permet à l'élève de tenir sa place dans une pratique musicale de manière autonome.

3^{ème} cycle : FORMATION A LA PRATIQUE AMATEUR

Le 3^{ème} cycle de formation à la pratique amateur constitue un des deux aboutissements des cursus diplômants proposés par le conservatoire, conclu par un Certificat d'Etude Musicale (CEM), Théâtrale (CET) constitué d'unités de valeur dominante et complémentaire.

Il poursuit trois objectifs principaux :

- Apprendre à conduire de manière autonome un projet artistique personnel riche, voire ambitieux
- S'intégrer dans le champ de la pratique artistique amateur et à y prendre des responsabilités le cas échéant
- S'orienter pour aller au-devant de nouvelles pratiques (autres esthétiques, démarche d'invention...)

Il permet aussi de répondre à des demandes et à des besoins tels que :

- Accroître et approfondir ses compétences dans le prolongement des deux précédents cycles et former des amateurs de haut niveau
- S'engager dans une voie complémentaire au précédent parcours en se spécialisant dans un domaine particulier tel que la direction, l'écriture, la composition, une esthétique spécifique...
- Enrichir une approche personnelle de pratique qui s'est effectuée en dehors de cursus institutionnels ou dans un temps plus ancien.

LE CYCLE DIPLÔMANT

L'arrêté du 01/08/2022 dispose que le cycle diplômant délivre le D.E.M (2 à 4 ans d'études).

SCHEMA D'ORGANISATION PEDAGOGIQUE - THEATRE

LE CYCLE 3 (Cycle de Perfectionnement)		
Contenu de la formation	Durée de la formation	Nombre d'heures d'enseignement par an
Cf. règlement des études	1 à 3 ans	136h00 de cours (soit 4h00 hebdomadaires) + 45h00 (stage interprétation ou découverte) + 70h00 (stage de création) + 34h00 de chant (commun à CIII et CII) + parcours du spectateur obligatoire.
Evaluation – Obtention du CET		
Contrôle continu + notes d'impression ou appréciation des artistes intervenants au cours des différents stages.	Evaluation « in situ » avec jury extérieur	
Critères d'évaluation		
<ul style="list-style-type: none"> - Autonomie - Capacité à nommer les outils mis en œuvre dans le jeu - Développement de la capacité d'analyse 		<ul style="list-style-type: none"> - Capacité à nommer les acquis - Intrication entre culture théâtrale et pratique théâtrale - Capacité à inventer et proposer des formes théâtrales
Débouchés		
<ul style="list-style-type: none"> - Concours pour entrer dans des établissements délivrant le DET - Concours pour entrer dans une CPES 	Intégration dans l'Atelier (pratique amateur)	Concours pour préparer des grandes écoles

L'Atelier Amateur (PAC Théâtre)		
Contenu de la formation	Durée de la formation	Nombre d'heures d'enseignement par an
Espace hors cursus de l'enseignement théâtral	2 ans renouvelables	68h00 (équivalent 2h00 hebdomadaires)

LE CYCLE 1 (Cycle de Découverte)			LE CYCLE 2 (Cycle de Détermination)		
Contenu de la formation	Durée de la formation	Nombre d'heures d'enseignement par an	Contenu de la formation	Durée de la formation	Nombre d'heures d'enseignement par an
Cf. règlement des études	1 à 3 ans	123h + entre 4 et 8h00 de stage + parcours du spectateur obligatoire	Cf. règlement des études	1 à 2 ans	120h00 de cours, soit 3h30 hebdomadaires) + 24h00 (stage interprétation)
Evaluation			Evaluation – Obtention du BET		
Auto-évaluation	Contrôle continu		Contrôle continu + notes d'impression ou appréciation des artistes intervenants au cours des différents stages.	Evaluation « in situ » avec jury extérieur	Auto-évaluation
Critères d'évaluation			Critères d'évaluation		
<ul style="list-style-type: none"> - L'écoute - Le rapport à l'autre - L'engagement (énergie, prise de risques...) - Travail sur le texte (capacité à le faire entendre) - Voix - Le corps théâtral - Mise en espace 	<ul style="list-style-type: none"> - L'importance du « travail choral » est primordiale en cycle 1. - Capacité à s'intégrer dans une proposition artistique collective. - Prise de conscience du groupe. 		<ul style="list-style-type: none"> - « Impressions » et appréciations des intervenants extérieurs. - Avis de l'enseignant(e) en chant. 		Un Conseil de fin de cycle valide l'obtention du BET et la possibilité d'accéder au Cycle 3 (CET)
Débouchés			Débouchés		
Accession au Cycle 2 – BET	Intégration dans l'Atelier (pratique amateur)		Intégration dans l'Atelier (pratique amateur)		Accession au Cycle 3 - CET
Un Conseil de fin de cycle valide l'obtention du BET et la possibilité d'accéder au Cycle 3 (CET)					

LE CYCLE D'INITIATION		
Contenu de la formation	Durée de la formation	Nombre d'heures d'enseignement par an
	1 à 2 ans	Entre 51h et 68h
Evaluation		
Préparation à l'auto-évaluation en vue de l'intégration au cursus (l'initiation ne fait pas partie du cursus)	Point régulier avec l'enseignant. Il s'agit d'apprendre à l'élève à cerner les enjeux de l'auto-évaluation et à porter un regard sur sa pratique en vue de l'intégration au Cycle 1	
Critères d'évaluation		
<ul style="list-style-type: none"> - L'écoute - Le rapport à l'autre - L'engagement (énergie, prise de risques...) - Travail sur le texte (capacité à le faire entendre) - Voix - Le corps théâtral - Mise en espace - Le plaisir du jeu 	<ul style="list-style-type: none"> - L'importance du « travail choral » est primordiale. - Capacité à s'intégrer dans une proposition artistique collective. - Prise de conscience du groupe. - Prise de conscience de l'espace. - L'élève doit repérer les approches et les exercices qui lui conviennent ; ceux qui, au contraire, le mettent en difficulté. Percevoir les enjeux de chaque exercice ou passage sur le plateau. 	
Débouchés		
Accession au Cycle 1 sous réserve d'avoir l'âge requis (15 ans), seul prérequis de l'entrée en Cycle 1		

Le département d'art dramatique est équilibré dans ses missions :

De l'initiation au théâtre, à la formation d'une pratique approfondie conduisant chaque élève à l'autonomie, du développement de la pratique amateur à la formation de haut niveau afin de préparer l'orientation professionnelle et l'accès à l'enseignement supérieur

Il travaille en ouverture sur le territoire et les structures culturelles existantes, dans un esprit de transversalité.

L'équipe pédagogique, qui partage des valeurs communes, porte un département de théâtre cohérent et dynamique au cœur d'un CRD garant d'un brassage de compétences, de pratiques et d'idées.

Les grands axes communs aux enseignants théâtre du département :

- Dispenser un enseignement exigeant aux élèves du département théâtre, tous cycles confondus
- Aborder dans cet enseignement toutes questions et disciplines liées à l'acquisition des fondamentaux du théâtre tels que décrits par le schéma d'orientation pédagogique du Ministère.
- Accorder dans son enseignement une large place à la langue et l'écriture en balayant un répertoire théâtral très large.
- Diriger les présentations en public des travaux d'élèves.
- Construire un projet pédagogique et artistique en ouverture sur l'environnement théâtral et artistique au niveau de l'agglomération et au-delà.
- Proposer un choix de stages, rencontres, master-classes avec des artistes extérieurs.
- Favoriser les partenariats, passerelles, avec d'autres acteurs, institutions et lieux culturels (Scène nationale théâtre de Bourg-en-Bresse, Artphonème, ...)

Organiser le tutorat de projets personnels des élèves : permettre des projets transversaux à vocations pédagogiques et artistiques au sein du département théâtre et en lien avec les autres départements du conservatoire.

Perspectives 2024 - 2028

Existant à développer et pérenniser :

2021/2022 :

- Mise en place de « Fabrik à sons »

2022/2023 :

- Dispositif « Cartes-Découverte »,
- Ouverture de la classe Initiation Théâtre (13-15 ans),
- Création d'un Orchestre à l'Ecole Cordes,
- Création du Département Art et Handicap.

2023/2024 :

- Mise en place du cours global de Formation Musicale et Pratique collective,
- Création du pôle musique ancienne.

2024/2025 :

- Mise en place d'un cours « éveil musique et cirque », partenariat CRD/ETAC,
- Écriture d'un cursus spécifique aux MAA et développement de la MAO,

- Réflexion pour mettre en place un parcours complet mutualisant les compétences du conservatoire et de la SMAC : théorie, pratique, accompagnement, utilisation d'une table de mixage, création d'une fiche technique,
- Mise en place d'un cursus diplômant de direction d'orchestre et réflexion sur le cursus de direction de chœurs.

2025/26 :

- Validation et mise en œuvre du parcours complet pour les élèves du DJAMA,
- Création d'une classe de musiques électroniques et interdisciplinaire (instruments augmentés)

2026/27 :

- Mise en œuvre du parcours autour des musiques électroniques,
- Mise en place d'un cursus diplômant de direction de chœur.

Réflexion permanente sur l'évaluation,

Réflexion permanente pour des dispositifs d'entrée en musique et au-delà adaptés aux évolutions sociétales et technologiques dans le cadre de groupes de travail.

Exemples de projets transversaux dans différentes esthétiques

En 2022/23 :

- Théâtre et musique : comédie ballet Molière/Lully
- Musique et cinéma : OAE/MYAZAKI

En 2023/24 :

- Musique et poésie (printemps des poètes),
- Musique et peinture (projet de création « tablo d'une aggro »), à partir du fil rouge Les Tableaux d'une Exposition de M. Moussorgsky.

Axe 2 : Politique culturelle ouverte et inclusive

Diagnostic : un établissement à l'échelle de tout un territoire

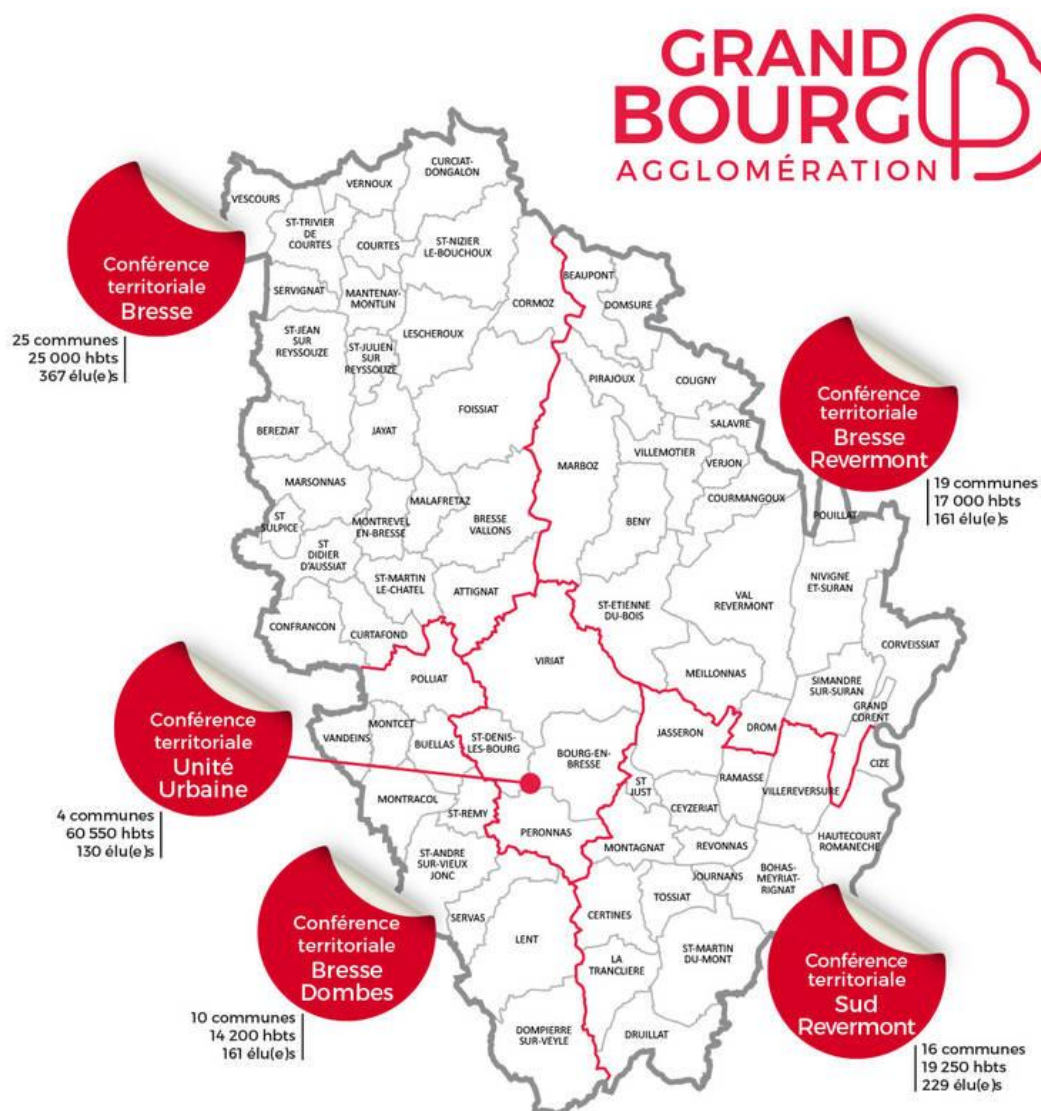
Le contexte territorial

Située dans le Département de l'Ain (01) dont la préfecture se trouve à Bourg-en-Bresse, Grand Bourg Agglomération est née le 1^{er} janvier 2017 de la fusion de sept intercommunalités et de deux syndicats mixtes. Elle réunit 74 communes (urbaines et rurales) et 135 000 habitants. Un territoire situé au carrefour de la Bresse, de la Dombes et du Revermont.

Dynamique sur le plan économique, cette Communauté d'agglomération l'est également au niveau de sa population : 36 % de la population a moins de 30 ans, 4 000 étudiants sont inscrits au sein du campus universitaire, 16 000 jeunes sont scolarisés à Bourg-en-Bresse.

Grand Bourg agglomération propose une offre culturelle et patrimoniale, sportive et de loisirs riche qui s'adresse à tous les publics.

L'agglomération porte l'ambition de garantir la meilleure diffusion de la diversité des expressions culturelles auprès de tous les publics sur l'ensemble de son territoire et au-delà.



Le réseau des écoles de musique

Dans ce contexte territorial, le réseau des écoles de musique mis en place au sein de Grand Bourg Agglomération permet de répondre à un service de proximité, favorisant ainsi une dynamique sur l'ensemble du territoire, avec pour objectif l'accessibilité géographique (réseau des écoles de musique / harmonisation des cursus), l'accessibilité financière (harmonisation des tarifs), l'accessibilité symbolique (diversité de l'offre pédagogique et des esthétiques).

En effet, en janvier 2017, la fusion des 7 intercommunalités a fait évoluer le périmètre de l'agglomération amenant des évolutions importantes sur le réseau des écoles de musiques de Grand Bourg Agglomération. Avant 2017, seul un réseau de 3 écoles associatives avait des liens avec l'agglomération. Suite à la fusion, c'est un total de 8 écoles associatives, en plus de l'école de musique intercommunale de Montrevel en Bresse, qui sont installées sur le territoire de la CA3B qui constituent ce nouveau réseau. Cette nouvelle organisation, largement subventionnée par Grand Bourg Agglomération, a pour objectifs partagés avec ses membres:



- Harmonisation du cursus de 1^{er} cycle,
 - Maintien d'un 2^{ème} cycle propre à chaque école,
 - Affichage des coordinateurs pédagogiques,
 - Une harmonisation des qualifications des enseignants (DE, DUMI),
 - Mutualisation de moyens,
 - Aide au maintien des enseignants sur le territoire de la CA3B (formation au CRD, complémentarité des heures entre les écoles).
 - Dynamique de projets culturels et artistiques
 - Cohésion territoriale et sociale
- L'animation de ce réseau est confiée au directeur adjoint en charge de la pédagogie du conservatoire.

Écoles de musique et Conservatoire d'Agglomération : la force du collectif

Dès 2017, la création d'un réseau a constitué la priorité de Grand Bourg Agglomération. La direction des affaires culturelles et le Conservatoire en sont à sa tête. Sans mettre en cause l'autonomie des établissements pour la plupart associatifs, il apporte un soutien pédagogique et technique, coordonne et impulse des projets communs comme le Jazz Day. Il se concrétise par des mises à disposition d'enseignants, des prêts de matériels, des aides techniques et un soutien financier.

Pour les élèves, les bienfaits de ce fonctionnement collectif apparaissent dans l'organisation des études. Les contenus sont harmonisés : un jeune musicien peut commencer son cursus à Saint-Etienne du Bois et entrer au Conservatoire, sans avoir à attester de son niveau. La progression pédagogique est assurée. Au niveau tarifaire, pour le Conservatoire et l'École intercommunale de Montrevel-en-Bresse, l'harmonisation est également à l'œuvre et les montants sont différents suivant les revenus des familles.

200 000€

le budget alloué par Grand Bourg Agglomération aux écoles de musique en 2021

1 756 élèves

dans les écoles et au Conservatoire

L'origine géographique des élèves en cours

Origine géographique	2018/2019		2019/2020		2020/2021		2021/2022		2022/2023		2023/2024	
Elèves habitant dans une commune de GBA	843	92,64%	830	93,36%	767	94,23%	772	92,46%	848	91,87%	876	91,63%
Elèves habitant dans d'autres communes du département	47	5,16%	41	4,61%	39	4,79%	55	6,59%	56	6,07%	64	6,69%
Elèves habitant dans d'autres départements de la région Auvergne Rhône Alpes	12	1,32%	12	1,35%	4	0,49%	3	0,36%	6	0,65%	5	0,52%
Elèves habitant dans d'autres régions	8	0,88%	6	0,67%	4	0,49%	5	0,60%	13	1,41%	11	1,15%
Total	910	100%	889	100%	814	100%	835	100%	923	100%	956*	100%

Origine géographique	Nb élèves	% effectif
Elèves « GBA »	876	91,63%
Elèves « hors GBA »	80	8,37%
Total des Elèves	956	100%

Evolution effectifs globaux	
22-23 à 23-24	+ 3,57%
21-22 à 22-23	+ 10,53%
20-21 à 21-22	+ 2,58%
19-20 à 20-21	-8,44%
18-19 à 19-20	-2,42%
17-18 à 18-19	-3,40%

Perspectives 2024 - 2028

Accessibilité tarifaire :

- Révision annuelle des tarifs :
 - o Politique tarifaire au QF pour les cours et la location d'instruments

Accessibilité géographique :

- Développement et pérennisation du **réseau des écoles de musique de GBA** créé en 2017, qui réunit 8 écoles associatives et 1 école municipale rattachée à GBA. Réseau animé par un des directeurs adjoints du conservatoire. Une des raisons d'être est de faciliter le parcours de l'élève sur le territoire (collège, lycée).

Exemple d'actions :

Rencontre des orchestres juniors

Mass band d'orchestres à vent

Projets co-construits

Formation d'enseignants

Prêt de matériel

Aide administrative

Master class ouvertes aux élèves et enseignants du réseau

Journées de la clarinette, des saxophones, des cuivres réunissant les élèves et enseignants du réseau

Objectifs : Pédagogiques

Projets culturels co-construits

Mutualisation des ressources

Il est à noter que ce réseau est aidé financièrement par GBA de façon importante.

- Partenariat avec l'**université Lyon 1 et Lyon 3**
- Accessibilité de 5 à + de 80 ans

Accessibilité symbolique :

- Proposition de différentes esthétiques de la renaissance aux musiques actuelles, du jazz aux MAA, en passant par les musiques du monde.

Dispositifs existant à développer et pérenniser :

- « Fabrik à sons » mis en place en janvier 2021
Pas de prérequis/dispositif intergénérationnel
- Art et handicap (handicap et DYS) mis en place en septembre 2022,
Deux enseignantes ont été formées pour être référentes handicap au sein du conservatoire.
- Enseignement du jazz et des musiques actuelles dès l'entrée en musique 8/9 ans,
- Création d'un cours d'éveil (à partir de 13 ans) en septembre 2023 pour le Théâtre.
- Journées portes ouvertes
Journées du patrimoine
Nuit des conservatoires
- Aller vers les publics sur le territoire par différentes entrées

En 2023/24 :

- Réflexion pour la mise en place de cycles de conférences en partenariat avec les partenaires culturels du territoire (réseau des médiathèques, monastère royal de Brou, scène nationale)

En 2024/25 :

- Mise en place des conférences
- Mise en place d'un cours « éveil musique et cirque », partenariat CRD/ETAC

Axe 3 - Territoire 100% EAC et droits culturels

Diagnostic

Partenariat avec l'Education Nationale

- 5 classes CHAM (**Classe à Horaires Aménagés Musique**) : 4 vocales et 1 instrumentale à l'école primaire Saint-Exupéry
- 2 classes CHAAD (**Classe à Horaires Aménagés Art Dramatique**) au collège de Brou
- 2 classes chantantes à aménagement d'horaire au collège du Revermont et au collège Victoire Daubié
- Interventions en milieu scolaire (MIMS) 8 agents titulaires du DUMI

Huit intervenants mènent des actions de sensibilisation en milieu scolaire et rayonnent sur l'ensemble du territoire de Grand Bourg Agglomération. Leurs interventions touchent les élèves de l'école maternelle jusqu'aux élèves de CM2. Elles se déclinent en différents cycles d'interventions, déclinées autour de projets musicaux rattachés au projet d'école, ainsi que de façon transversale entre les écoles dans le cadre de projets fédérateurs comme par exemple le projet "Batucada" ou "Danson's corps".

Destinés à mener une initiation musicale innovante et de qualité, ces projets se font en lien avec les professeurs du conservatoire et voient leur aboutissement en des productions artistiques dans les écoles, au conservatoire, au théâtre ou autres lieux de diffusion (salles ou festivals) de l'agglomération. Les MIMS sont constitués en département depuis 2009, lors du passage à l'agglomération CA3B.

EAC - REPARTITION

B* EAC	2021-2022	2022-2023
CHAM (Ecole St Exupéry)	89	89
CE1	14	14
CE2/CM1	24	24
CM1/CM2	25	25
CM2	26	26
CHAAD (Collège de Brou)	26	24
4ème	15	12
3ème	11	12
Classe Chantante (Collège V. Daubié) 6/5è	30	32
Classe instrumentale orchestre (Ecole St Exupéry) CE2/CM1	25	25
OAE Cordes (Ecole Louis Parant) Nouveauté	0	35
CHAV (Collège du Revermont) 6ème	20	20
Ensemble universitaire	6	0
TOTAL	196	225

- L'augmentation du nombre d'enfants touchés dans le cadre de l'EAC correspond à la création de la CHAM orchestre à l'école Cordes.

- On voit une nette progression du nombre total d'enfants touchés par l'EAC entre 2021-2022 et 2022-2023 (+ 500). Ce qui posera à terme la question d'un déploiement élargi ou d'une redistribution des actions.

	2021-2022	2022-2023
SUD-REVERMONT	651	663
Druillat	119	127
Certines/La Tranchière	185	185
St Martin du Mont	175	183
Tossiat	139	132
Journans	33	36
BRESSE-REVERMONT	1509	1450
Beaupont	65	62
Bény	88	92
Coligny	159	174
Corveissiat	68	70
Domsurel	47	43
Drom	12	12
St Etienne du Bois (maternelle)	61	60
St Etienne du Bois (publique)	96	83
St Etienne du Bois (privée)	100	107
Marboz (publique)	187	174
Marboz (privé)	122	115
Meillonas	111	114
Nivigne et Suran	81	76
Val Revermont	245	219
Villemotier	67	49
STRUCTURES PETITE ENFANCE	110	112
Caram'Bole	30	30
Car'Hibou	10	12
Pom'Cannelle	30	30
CaRAMell	40	40
TOTAL	2270	2225
BOURG-EN-BRESSE	940	1235
l'Alagnier	52	102
Les Arbelles	92	91
Alphonse Baudin	98	124
Brou	111	138
Charles Péguy	125	104
Alphonse Daudet	141	196
Les Lilas	94	190
Louis Parant	79	32
Le Peloux	Stagiaire CFMI	44
Ch. Perrault	0	104
St Exupéry	23	22
Vennes	125	88
COMMUNES HORS BOURG	743	783
Péronnas	297	301
Jasseron	73	0
Montcet	71	74
Servas	0	82
St André-sur-Vieux-Jonc	74	115
Vandeins	79	73
Saint Rémy	67	64
Dompierre s/Veyle	82	74
TOTAL	1683	2018

	2021-2022	2022-2023
TOTAL EFFECTIF EAC	3953 élèves	4468 élèves
	44 écoles et collèges et 4 structures petite enfance	44 écoles et collèges et 4 structures petite enfance

EAC

Objectif 100 % Education Artistique et Culturelle

ALLER VERS L'ÉDUCATION ET L'ÉMANCIPATION DES JEUNES PAR L'ART

Comment rendre notre territoire 100 % EAC, priorité de la candida-

Comment rendre notre territoire 100% EAC. Des actions de longue date ont été mises en œuvre sur l'ensemble de l'agglomération : cursus cirque du CP au CM2, classes à horaires aménagées, Petites scènes vertes qui irriguent tous les villages, compagnie de marionnettes installées dans une école, convention territoriale d'éducation artistique et culturelle lancée dans une zone de revitalisation rurale... Toutes ces actions doivent nous permettre, en quelques années, d'atteindre l'objectif de couvrir 100% du territoire, de la maternelle à l'université, et faire en sorte que chaque enfant ou jeune ait emprunté le chemin de toutes les structures, lieux culturels et patrimoniaux. Revue en détail.

Monument incontournable du parcours des élèves, il développe aujourd'hui les actions hors les murs et rejoint le dispositif d'Esp-pace de Rencontre avec les œuvres d'art.

2 à l'EPCC-THÉÂTRE

Fort de sa labellisation Scène Nationale, il confortera ses actions d'éducation artistique et culturelle à destination de tous les publics.

à l'ÉCOLE CHARLES ROBIN : CIE ARNICA

Sous l'impulsion de la Ville, la Compagnie implante son lieu de fabrication de marionnettes en 2024 dans une école offrant tous les champs de possibles pour les enfants afin de connaître, rencontrer et pratiquer cet art.

3 à H2M - CENTRE D'ART CONTEMPORAIN

Depuis sa création, il permet la rencontre directe et sensible avec l'art contemporain du cycle 1 aux universitaires et développera le dispositif - artistes intervenants en milieu scolaire

Bourg-en-Bresse



Classes à horaires aménagés

Le Conservatoire pilote
6 classes en école ou collège : théâtre, musique, vocale, chantante et orchestre, ainsi qu'un ensemble universitaire.

Création d'un nouveau cursus Cirque !

Dans le cadre de la convention à venir avec l'opérateur de la Maison du cirque, un cursus complet du CP au CM2 sera progressivement créé dès la rentrée 2023.

Création d'une classe orchestre

avec les enseignants du Conservatoire au sein de l'école Louis-Parant de Bourg-en-Bresse, classée en politique de la ville.

Les musiciens intervenants :

8 musiciens intervenants du Conservatoire et 3 musiciens intervenants de l'École de musique La Vallière.

Le conservatoire, en lien avec l'Éducation Nationale a mis en place des Classes à Horaires Aménagés Art Dramatique (CHAAD), qui offrent aux élèves la possibilité de recevoir, au sein de leur cursus scolaire, une formation dans le domaine du théâtre dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement de la 4^{ème} à la 3^{ème}. L'objectif de cette formation est de favoriser une pratique amateur éclairée. A l'issue de la classe de 3^{ème}, les élèves des CHAAD ont accès au cycle 1 du cursus théâtre du conservatoire.

Perspectives 2024 - 2028

Existant à développer et pérenniser :

- 8 musiciens intervenants qui ont touché 4230 élèves du primaire en 2023/24,
Objectifs :
Éveiller les sens dès le plus jeune âge
Éduquer l'oreille, ce qui facilite l'apprentissage du langage
Socialiser les enfants en partageant des chants collectifs / ouvrir à différentes sonorités/cultures artistiques
- OAE vents et cordes,
- CHAM vocales et CHAAD Théâtre,
- Partenariats avec les acteurs culturels du territoire,
- Jazz Day, étendu à quatre jours,
- Saison culturelle et artistique basée sur la restitution de projets pédagogiques au conservatoire et sur le territoire de GBA.

Projets 2024/25 :

- Mise en place d'une saison artistique professionnelle qui permettrait de développer les actions d'EAC au conservatoire et sur l'ensemble du territoire
Exemple en 2023 : Concert conférence autour des tableaux d'une exposition de Moussorgski avec le matin et l'après-midi, 2 séances réservées aux scolaires et un concert tout public en soirée, qui sera rejoué dans le cadre des « tablo d'une agglo » (projet pédagogique et partenarial de création musicale) au monastère royal de Brou. Œuvre présentée par le professeur de culture et interprétée par les enseignants du conservatoire. 600 personnes touchées par ce concert.
Objectif : rencontre d'une œuvre, d'un artiste et accès à des notions culturelles.
- MIMS : Intervenir dans les crèches et dans les écoles maternelles.
- Pour les élèves de 3^{ème} cycle long : introduire dans leur cursus un projet personnel autour d'une médiation culturelle sur le territoire.
Temporalité de mise en œuvre :
GT en 23/24
Faisabilité et organisation en 24/25 pour une mise en place en 25/56.

Le conservatoire est partie prenante du dispositif global du 100% EAC, piloté par la DAC mutualisée ville/agglomération.

Axe 4 - Soutien et développement des pratiques amateurs du territoire

Diagnostic

Le conservatoire, pôle ressource sur le territoire de Grand Bourg Agglomération, a mis en place un dispositif de validation des pratiques collectives dirigées, qui permet aux élèves du conservatoire, issus des harmonies et ensembles locaux, de valider leur pratique collective au sein de leur société d'origine.

Cette formule permet de garder au sein des sociétés amateurs locales des élèves formés au conservatoire d'agglomération, futurs encadrants, ce qui participe à la préservation et au développement de la vie associative locale.

Le conservatoire propose des missions de conseil aux associations (fiches de postes, ressources juridiques...), ainsi que du prêt de matériel, instruments et partitions, quand cela est possible.

Réseau des orchestres d'harmonie de GBA

- 14 orchestres d'harmonie / Brass Band animent le territoire de GBA

Les élèves du Conservatoire peuvent valider leur pratique collective dirigée dans leur harmonie locale.

- L'harmonie de Bourg en Bresse et l'orchestre d'harmonie 3^{ème} cycle du Conservatoire se sont réunis en un seul orchestre, dont les répétitions se déroulent au sein du conservatoire.
 - Direction 1 cheffe enseignante du conservatoire
 - Validation de l'UV de pratique collective dirigée pour les élèves du CRD
 - Mutualisation du matériel (percussions, pupitres, parc instrumental, partitions...)

Perspectives 2024 - 2028

- Co-construction de projets avec les orchestres d'harmonie et brass-band amateurs du territoire (il en existe 14)

Exemple en 23/24 :

Avec le Brass Band « Gouttes de cuivres » / CRD / MNOZIL BRASS

- Formation de chefs d'orchestres,
- Prêt de matériel, partitions,
L'harmonie de Bourg en Bresse et l'orchestre d'harmonie 3^{ème} cycle du conservatoire ont été réunis en un seul ensemble, qui travaille au conservatoire et est dirigé par une enseignante du conservatoire.

Projets 2024/2025 :

Ouverture d'une classe de direction de chœurs

Axe 5 - Territoire incubateur de la création.

Diagnostic

Le conservatoire d'agglomération accueille chaque année un ou des artistes en résidence, seul ou en partenariat avec des acteurs culturels locaux (SMAC la Tannerie, Scène nationale, La ferme à jazz, Monastère royal de Brou, et divers festivals). Ces rencontres sont destinées à la création d'un répertoire d'œuvres destinées aux publics du conservatoire, mais également d'autres publics dans le cadre des partenariats ou des projets d'EAC.

C'est l'occasion pour les élèves et les enseignants, notamment des classes d'écriture (musique classique, Jazz, Musiques Actuelles Amplifiées), mais aussi des classes de théâtre, de rencontrer un(e) artiste qui les emmène dans son univers par l'écoute, l'analyse et les procédés d'écriture de ses œuvres, de ses créations.

Les œuvres composées, les mises en scènes ou autres créations produites à cette occasion sont ensuite interprétées par les élèves et les enseignants, au conservatoire et sur le territoire de GBA, afin de permettre à tous les publics d'entendre, de voir, voire même de participer à la création.

Perspectives 2024 - 2028

Existant à développer et pérenniser sur la durée du projet d'établissement :

- Des résidences annuelles de création/médiation/EAC, dans le cadre du fil d'Ariane de la saison.
En 23/24 : Un compositeur en résidence : Stan Laferrière,
Pour des masterclasses d'écriture (classique et jazz), suivies d'un concert partagé avec les élèves qui interpréteront leurs œuvres.
Comédien/metteur en scène en résidence à la Scène Nationale
Qui intervient pour des stages pour les classes de théâtre du CRD.
Partenariat CRD/Scène nationale
- Partenariat CRD et SMAC « La Tannerie » autour d'une résidence des sœur DELACOURT,
Master classes, déplacement des élèves pour le travail d'écriture, d'enregistrement sur différents sites de la région,
- Travail sur l'improvisation (en transversalité classique/jazz/musiques actuelles/musiques anciennes) et l'écriture pour 23/24 dans le cadre du projet « Tablo d'une agglo » sur des œuvres peintes par des élèves d'une école de peinture de Bourg en Bresse (transversalité art et handicap/Fabrik à sons/MIMS/Profs de FM/...),
- Continuer à développer des projets en partenariat avec la Scène nationale.

Projets en cours de réflexion :

- Développer les partenariats avec « le Domaine de la Garde » : en mars 2024, Raphaël Pidoux, professeur de violoncelle au CNSM de Paris est venu rencontrer les élèves de la classe de violoncelle du conservatoire d'agglomération, avant de se produire en public avec son octuor Cello8, dans le cadre de la programmation artistique du Domaine de la Garde.

Axe 6 - Le Plan Numérique, un projet de service

Diagnostic : une crise sanitaire amenant au développement du numérique

Depuis mars 2020, la crise sanitaire COVID 19 a eu un impact considérable sur le fonctionnement et l'organisation du service.

- Nécessité de travail avec des outils numériques (oblige à une réflexion sur l'utilisation des nouvelles technologies)
- Utilisation de logiciels divers et constat de la différence de niveau de compétence entre les agents
- Diffusion principalement par le numérique

Perspectives 2024 – 2028

Le sujet du numérique interroge non seulement nos outils d'enseignement et de gestion administrative et technique du conservatoire, mais également notre compréhension de ces nouveaux modes d'évolutions technologiques et sociétales.

Il est évident que l'évolution des manières d'accéder au savoir impactent les pratiques pédagogiques, administratives et techniques.

Le conservatoire, parfois perçu comme hors du temps, se doit de s'appropriier ces outils ancrés dans l'intégralité des pratiques artistiques actuelles, mais également dans les besoins de gestion administrative et technique, tout comme de communication.

Il est important de comprendre ce changement de société.

1. Accessibilité des outils et compétences numériques

Concernant l'usage du numérique sur l'aspect pédagogique, une question doit toujours être absolument posée, **l'inclusivité des outils numériques**. Nous devons rester vigilants à ce que cet usage ne crée pas de fossé entre les « habitués » des nouvelles technologies et les autres, qu'elles n'excluent ni les élèves, ni les enseignants, en raison de considérations économiques, culturelles ou autres.

En effet, une disparité des aptitudes face aux outils numériques quotidiens a été observée.

- Investir dans des outils accessibles

Une solution à ce problème est d'être vigilant à investir dans des outils accessibles et libres de droits. Dans cet esprit, il semble que l'utilisation d'une tablette par classe paraît être l'outil le plus approprié aux pratiques et compétences des enseignants. Celle-ci permettrait pour l'ensemble de l'équipe pédagogique d'avoir accès à un logiciel dédié et d'autres applications partagées.

- Disposer d'une personne référente

Un enseignant qui a une appétence pour les outils informatiques et qui s'est intéressé aux différents logiciels existants s'est proposé pour être référent et est prêt à former des collègues sur certains logiciels.

- Des formations pour l'ensemble des agents du conservatoire

Il sera nécessaire de proposer des formations spécifiques en fonction des besoins, aux enseignants et autres membres des équipes du conservatoire. Une formation sur l'environnement global (Windows) serait également nécessaire pour les enseignants disposant de peu de compétences numériques.

2. Enjeux des espaces numériques de communication

La communication numérique est aujourd'hui centrale. Que ce soit pour la communication interpersonnel, ou à destination des usagers, ou pour une organisation globale du travail.

- L'importance du numérique dans la communication externe

Une réflexion autour de la communication numérique doit être menée.

Il semble nécessaire de développer une communication numérique pour des raisons démocratiques d'accès aux services du conservatoire.

Il est indispensable que la population de Grand Bourg Agglomération connaisse les pratiques artistiques enseignées au conservatoire, ainsi que les tarifs pratiqués.

Il est également important de diffuser régulièrement les dates de concerts et autres spectacles proposés par le conservatoire.

- RGPD et droits de communication interne et externe

Une acculturation de l'ensemble des agents à ces informations est nécessaire, notamment pour les enseignants dont les outils ne sont pas les mêmes que ceux utilisés par l'ensemble de la collectivité, à cause des besoins relatifs aux pratiques artistiques.

Dans le cadre de la loi sur la protection des données, il ne peut y avoir de considération personnelle.

À cet effet, un référent RGPD est présent pour vérifier l'ensemble des usages.

3. Investissements pour le conservatoire :

Un investissement à hauteur de 30K€, dans un premier temps, pour 2024-2025 est nécessaire, afin d'équiper le conservatoire d'un matériel approprié :

- A. Dans un premier temps, 2024/2025, il faut privilégier l'investissement sur le logiciel NYUMBA qui a été mis en avant dans un groupe de travail comme un outil très efficace, et qui présente beaucoup d'avantages pour l'établissement, tant pour l'enseignement que pour la gestion administrative et les relations (communication) avec les familles. Il nécessite un abonnement annuel d'environ 9 000 € pour l'usage du logiciel (tarif 2023/24), qui serait ouvert à l'ensemble des agents et des familles, ainsi que l'achat d'une tablette par salle, soit 30 tablettes pour le conservatoire (environ 15 000 €).
- B. Dès que possible, un KIT MOBILE D'ENREGISTREMENT (son et image) permettrait de s'adapter aux différentes situations artistiques et pédagogiques. Cet outil contribuera à garder en mémoire les actions du conservatoire. Il permettra également de se servir de ces outils et de ces enregistrements à des fins pédagogiques. Il nécessite une personne formée. Il se trouve que le régisseur principal du conservatoire a cette formation et la maîtrise de ces outils (environ 6 000 €).
- C. En fonction de l'avancement du projet de développement d'une classe de MAO/MUSIQUES ÉLECTRONIQUES, et de la stabilisation de l'équipe pédagogique dédiée, il sera nécessaire d'investir dans différents outils et logiciels. La définition des besoins pourrait être proposée durant l'année 2025/2026 pour un investissement qui permettrait le développement de la classe dès 2026/2027.
- D. LES INSTRUMENTS AUGMENTÉS. Pour une transversalité de toutes les esthétiques avec les musiques électroniques, l'augmentation des instruments est un sujet accessible et intéressant. Elle nécessite les outils principaux des musiques électroniques (ordinateur, enceinte, carte son, micro et logiciels).

4. Conclusion

La crise de la COVID nous a montré à quel point le numérique fait partie intégrante de notre quotidien et que ses outils ont été banalisés, naturalisés et réappropriés par ses utilisateurs. Nous sommes à une époque où la quasi intégralité de la musique enregistrée est maintenant produite, stockée et écoutée par des

technologies numériques. Les pratiques artistiques et administratives n'ayant pas échappé à ces évolutions technologiques, il est important de poser les enjeux numériques de ce projet d'établissement.

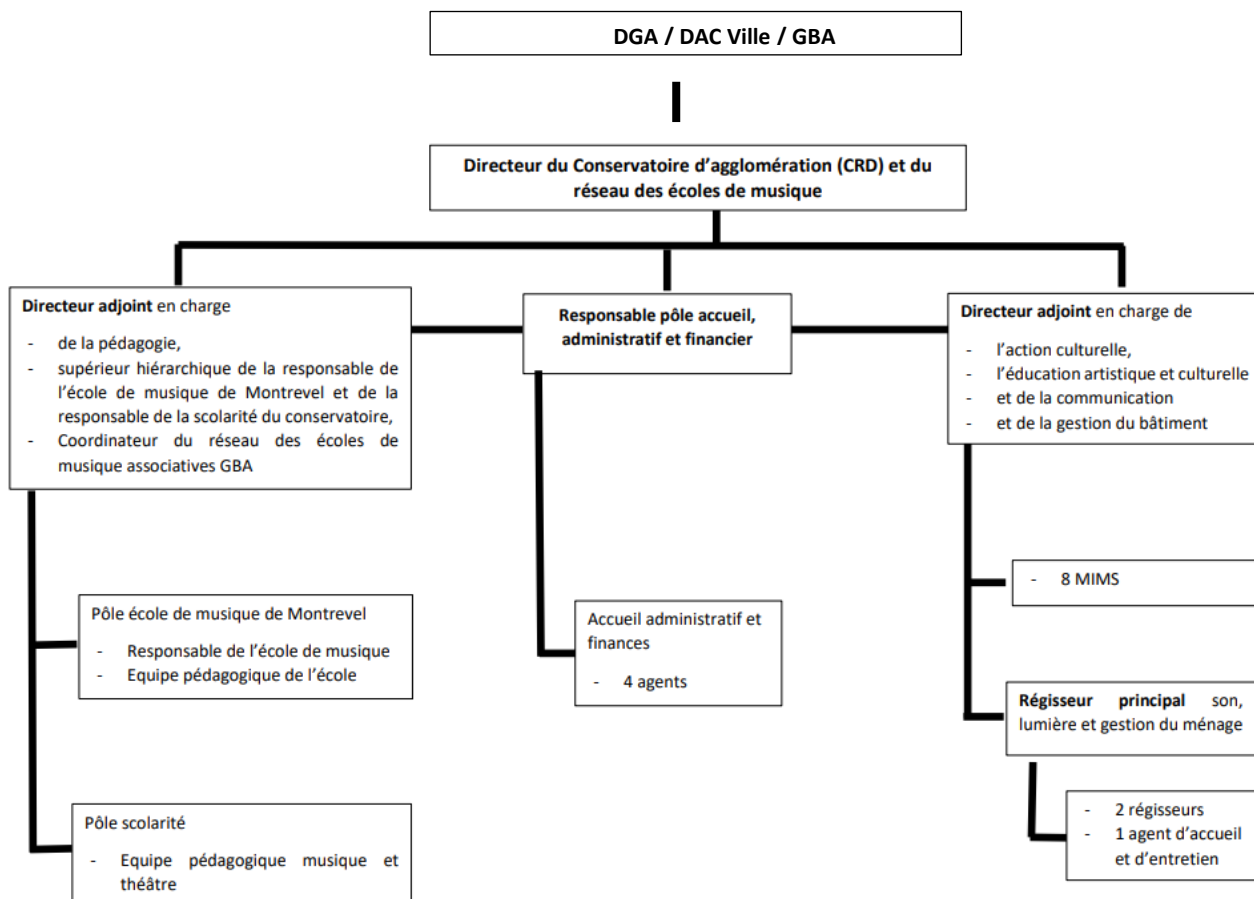
Les groupes de travail mis en place au conservatoire nous ont amenés à réfléchir autour des axes principaux :

- État des lieux des équipements numériques du conservatoire,
- Accessibilité des outils et compétences numériques,
- Enjeux des espaces numériques de communication,
- Investissements en matériel et formation et des potentielles innovations.

Les ressources au service du projet

Une équipe

Organigramme



Equipe administrative

- 1 Directeur dans le grade de DEEA 2^{ème} catégorie
- 1 Directeur adjoint chargé de pédagogie / coordinateur du réseau des écoles de musique PEA HC
- 1 Directeur adjoint chargé de l'EAC, de l'AC, de la communication et de la direction technique du bâtiment, titulaire du DUMI
- 1 responsable administrative PEA HC : pôle accueil, administration, budget
- 1 responsable de la scolarité rédacteur
- 1 gestionnaire du parc instrumental et matériel ATEA principal de 1^{ère} classe
- 2 adjointes administratives
- 1 agent d'accueil à temps plein

adjoints et de la responsable administrative sont définis afin de répartir les attributions de compétences inhérentes au conservatoire d'agglomération :

Un directeur adjoint en charge de la pédagogie et animateur du réseau des écoles de musiques du territoire

- Organisation des examens et des stages
- Gestion des relations avec les différents partenaires (Education nationale, partenaires culturels, associatifs (réseau des écoles de musiques...))
- Relations publiques

Un directeur adjoint en charge de l'Education Artistique et Culturelle (EAC), de l'Action Culturelle (AC), de la communication et du pôle technique de l'équipement.

- Coordination et suivi de la saison culturelle et artistique
- Communication
- Gestion technique du bâtiment

Une responsable administrative

- Gestion du pôle accueil, administratif et financier

La chargée de scolarité, directement sous l'autorité hiérarchique du directeur adjoint en charge de la pédagogie, est quant à elle chargée de la scolarité des élèves, fait le lien avec les élèves et parents d'élèves.

L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est au cœur des missions de service public du conservatoire d'agglomération, il est important que l'action du conservatoire soit étayée par une équipe pédagogique investie dans les objectifs fixés par le projet d'établissement.

Pour définir le cadre de l'action pédagogique, culturelle et artistique du conservatoire, il est utile de rappeler que les enseignants :

- Dispensent un enseignement artistique de qualité correspondant à leurs compétences, leur statut et la définition de leurs fonctions,
- Participent, en dehors du temps de cours hebdomadaire imparti, aux actions liées à l'enseignement, considérées comme partie intégrante de la fonction (réunions de concertation pédagogique, groupes de travail, conseil pédagogique, réunions plénières, auditions d'élèves, jury internes...),
- Veillent à leur formation permanente, notamment dans le cadre de stages de formation continue,
- Tiennent, auprès des praticiens amateurs, un rôle de conseil et d'aide à la formulation de projets,
- Participent à la recherche et à la création pédagogique,
- Participent à la réflexion et à l'élaboration du projet d'établissement,
- Participent dans le cadre du projet d'établissement établi, à la mise en œuvre des actions s'inscrivant dans la vie culturelle du territoire de l'agglomération.

Le service administratif, financier et d'accueil

Sous l'autorité hiérarchique de la responsable administrative, ce service est garant de la gestion administrative, juridique et financière ainsi que de l'accueil du Conservatoire en lien étroit avec le directeur et les deux directeurs adjoints.

Il est composé de deux adjointes administratives, de deux agents d'accueil et d'un responsable du parc instrumental.

L'équipe technique

En plus de ses missions d'enseignement, le conservatoire mène également des projets pédagogiques et culturels qui conduisent à des prestations scéniques sous forme de diffusion au public (spectacles, auditions, concerts...).

L'équipe technique, placée sous l'autorité du directeur adjoint en charge de l'EAC, de l'AC et de la gestion du bâtiment, constituée d'un régisseur principal et de deux régisseurs techniques, d'un agent technique (entretien, accueil, aide au transport de matériel), gère l'organisation technique de l'ensemble des événements qui se déroulent au sein du Conservatoire et sur l'ensemble du territoire avec l'ensemble des partenaires culturels. Pour l'exercice de leurs missions, les agents coopèrent avec les services de GBA.

Les instances de fonctionnement et de concertation

Les réunions du Codir

Le Codir se réunit chaque semaine pour faire un point sur le suivi des différentes actions menées, pour vérifier que l'ensemble des tâches est bien réalisé dans les temps impartis, et si besoin, prioriser pour respecter les délais (budget, conventions, divers). Un compte rendu est fait et communiqué aux agents concernés chaque semaine. Il est diffusé en outre au DGA.

Les réunions de service

Elles réunissent chaque semaine les membres du Codir et tous les agents administratifs et techniques du conservatoire, afin de partager les informations pour que chacun soit au courant de l'ensemble des activités du conservatoire, de veiller à une bonne gestion et une bonne répartition des tâches, en favorisant l'intelligence collective. Un compte rendu est fait et communiqué aux agents concernés chaque semaine.

Le conseil pédagogique

Il se réunit cinq fois par an. Il est constitué par le Codir et les coordinateurs des différents départements (désignés et proposés au directeur par l'ensemble des membres de chaque département). Il oriente et conseille sur les parcours et les choix pédagogiques. En lien avec le projet d'établissement, le travail en conseil pédagogique apparaît comme l'un des fondements majeurs de la cohérence de l'ensemble des activités. Source de propositions et de réponses professionnelles et techniques aux enjeux de l'enseignement artistique, l'équipe pédagogique est la force vive de l'établissement. Contribuant à

l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet d'établissement, elle doit aussi garantir la globalité de la formation des élèves, sa dimension transversale, ainsi que la réalisation des projets collectifs.

Un compte rendu est fait et communiqué à l'ensemble de l'équipe pédagogique après chaque réunion, ainsi qu'aux DGS / DGA / DAC. Une à deux fois par an, la DGA / DAC participe au conseil pédagogique.

12 Départements et pôles pédagogiques

Département	Disciplines composant le département
Formation Musicale, éveil, culture	Formation Musicale, écriture, culture
Cordes	Violon, alto, violoncelle, contrebasse
Bois	Flûte, flûte à bec, hautbois, clarinette, basson, saxophone
Cuivres	Trompette, cor, trombone, tuba
Polyphoniques	Piano, clavecin, orgue, accordéon, guitare, accompagnement, percussion
Voix	Chant lyrique, chant choral, classes vocales (CHAM)
DJAMA (Jazz / Musiques Actuelles)	Jazz, Big-band, pratiques collectives (ateliers), FM Jazz / Musiques Actuelles, écriture. Piano, piano numérique, guitare, guitare basse/contrebasse, batterie, cuivres, bois, chant Musiques Actuelles, MAO, GMAO
Pôle musique ancienne depuis 2023 / 2024	Flûte à bec, traverso, saqueboute, clavecin, basse continue. Ateliers de musique ancienne
Pratiques collectives dirigées	Toutes les formations orchestrales, ensembles
Pôle musique de chambre	
Interventions en milieu scolaire (MIMS)	Crèche, Maternelle, Primaire
Théâtre	

Les réunions plénières

Elles réunissent l'ensemble des agents du conservatoire et permettent de partager les informations liées à la vie de l'établissement, aux évolutions pédagogiques, administratives et techniques de celui-ci. Ces réunions ont lieu chaque fois qu'il est nécessaire (entre 2 et 4 fois par an).

Le conseil d'établissement

Le conseil d'établissement est une instance de consultation et de proposition qui se prononce sur les textes cadres, le projet d'établissement et synthétise l'ensemble des sujets qui concernent le conservatoire. Émanation des différentes composantes du conservatoire, il est placé sous l'autorité du Président de la Communauté d'Agglomération de Grand Bourg Agglomération. Il soutient et suit l'action du conservatoire, tant dans la période de son élaboration qu'au moment du bilan. Il se réunit au moins une fois par an.

Bâtiments et matériels

Les bâtiments

Les cours dans le nouveau bâtiment du conservatoire d'agglomération, situé dans le carré Amiot, ont débuté en septembre 2022. Voici comment se structure ce nouveau bâtiment :

Pédagogie		Atrium :	421 m2
- 14 salles de cours/pratique instrumentale	343 m2	Ascenseur :	1
- 2 salles d'éveil / atelier art et handicap	52 et 57 m2	Foyer usagers :	57 m2
- 2 salles de FM/culture	45 et 52 m2	Salle des professeurs (+ bar auquel ils ont accès quand il n'est pas utilisé) :	20 m2 + 57 m2
- 5 salles Musiques Actuelles/Jazz/MAO	46m2/24m2/41m2/22m2/31m2	Administration :	Accueil + 7 bureaux
- 1 salle de percussions + 1 studio percussions	87m2 et 36m2	Régie technique :	
- 2 salles de pratique collective	130m2 et 55m2	- Bureau et atelier du régisseur	20 m2
- 1 salle de théâtre	89m2	- Stockage instruments	50 m2
- 1 <u>Amphithéâtre</u>	184 places assises	- Stockage matériel de percussions	9 m2
	Dont 5 PMR et 6 strapontins	- En plus du stockage dans la salle de percussions	6 m2
Espace scénique / Amphithéâtre	126 m2	- Zone de livraison/stockage/garage	58 m2
Volume global de la salle	1835 m3	- Couliasses arrière scène	41 m2
Loges et douches	30 m2	- 1 monte-charge pour le transport de matériel	
184 places assises		Sanitaires :	à tous les étages
Toutes les salles sont équipées de placards ou rangements ou mobilier adapté aux besoins.			

Voici également la structure du site de Péronnas

<u>SITE DE PERONNAS</u>
286 m ² utilisés par le conservatoire. 7 salles de cours.
Location et plusieurs mises à disposition gratuites annuelles de l'auditorium contenant 200 places (spectacle/auditions)

Les ressources matérielles

Parc instrumental sur site et en prêt

Le Conservatoire dispose d'un parc instrumental important, tenu par un gestionnaire dédié à cette mission.

Un grand nombre d'instruments est installé dans les salles (pianos, clavecins, orgue, percussions...), une partie importante de ce parc instrumental est destinée au prêt pour les élèves du conservatoire, y compris les CHAM et OAE.

Le CRD est pôle ressource et à ce titre prête régulièrement du matériel aux autres acteurs culturels du territoire.

CORDES	VENTS		POLYPHONIQUE	PERCUSSIONS	DIVERS
violons, altos, violoncelles, contrebasses	BOIS	CUIVRES	pianos, pianos numériques, clavecins, épinettes, guitares, guitares électriques, accordéons...	timbales, batteries, cymbales, triangles, claviers, ...	<u>Audio/Hi-Fi/Vidéo</u> : 81
126 instruments	flûtes, clarinettes, hautbois, bassons, saxophones, <u>traverso</u> + divers musiques du monde	trompettes, cornets, cors, trombones, tubas	102 instruments	1158 instruments	<u>Audio/sonorisation</u> : 195 Tables de mixage, amplis, micros, pédales...
	207 instruments	103 instruments			<u>Matériel informatique</u> : 175 MAO, GMAO...
<u>Accessoires</u> : Très nombreux Archets, becs, baguettes, embouchures, sourdines...					

Le conservatoire dispose d'un nombre important de partitions et documents divers liés à ses missions : plus de 90 000 documents en consultation et en prêt pour les usagers, les enseignants du conservatoire, mais également dans le cadre des missions de pôle ressource.

Un enseignant dispose de quelques heures dédiées au recensement des documents, qui sont pour l'instant principalement répartis dans les salles d'enseignement. A ce jour, 2243 partitions sont répertoriées sous la nomenclature KRILOFF et 676 matériel d'orchestre sur EXCEL.

Matériel technique son et lumière

En plus du matériel technique installé en permanence dans l'Amphitorium et dans les différentes salles, le conservatoire dispose d'une ressource importante en matériel technique son et lumière.

Ce matériel permet de mener des actions culturelles sur l'ensemble du territoire de Grand Bourg Agglomération. Co-production de projets avec les écoles du réseau, avec les orchestres d'harmonie du territoire ou avec des partenaires culturels du territoire. Prêt de matériel à différentes associations du territoire.

Budget

Le conservatoire d'agglomération, CRD musique et art dramatique est piloté et financé par Grand Bourg Agglomération, qui assure 86% des charges globales de fonctionnement et d'investissement. Le Conseil départemental et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) sont partenaires privilégiés, qui apportent des subventions.

Le budget de fonctionnement comprend :

- Le personnel administratif et technique
- L'équipe pédagogique pour l'enseignement musical et de l'art dramatique
- Les interventions en milieu scolaire
- CHAM instrumentales vents et cordes, CHAAD, CHAM Vocale
- La diffusion des élèves (pédagogique) et professionnelle, les classes de maîtres
- L'entretien des bâtiments, les fluides, les consommables
- Le matériel pédagogique
- Les droits d'auteur

Voici par exemple comment se répartit le budget du conservatoire, pour l'année civile **2024** :

Charge de Personnel masse salariale et frais de formation	Fonctionnement	Investissement	Subventions	Recettes
2 990 000 €	114 820 €	31 000 €	DRAC: 54 000 € Conseil départemental : - Fonctionnement : 84 000 € - Investissement : 5 000 €	Frais de scolarité et location d'instruments : 270 000 € Remboursement des communes pour les MIMS: 33 990 €
3 104 820 €				
			3 135 820 €	
			446 930 €	

S'ajoutent à ces sommes :

Les subventions de fonctionnement versées par GBA, instruites par la DAC et le conservatoire, aux écoles de musique associatives du réseau intercommunal : pour 2023 : 186 784,05 €

Prise en charge de la masse salariale des agents de l'école de musique de Montrevel : 332 828,37 €

Perspectives 2024 – 2028 : La GPEEC, un outil de réalisation

Évolution des équipes en fonction des orientations validées et des départs en retraite, à budget constant

Atteindre un équilibre de 50% de PEA dans chaque département,

Pérenniser la régie principale,

Créer un poste de bibliothécaire / médiathécaire, avec la perspective de mutualiser ce poste avec la Médiathèque Territoriale de Montrevel-en-Bresse.

Formation :

- Aux outils numérique (équipe pédagogique) et nouveaux logiciels (équipe pédagogique et administrative),
- Aux différentes approches pédagogiques,
- À l'accueil de différents types d'élèves (ex : art et handicap),
- Formation pour les enseignants en vue de leur titularisation et formation continue tout au long de la carrière,
- A la sécurité : 1^{er} secours, maniement des extincteurs pour tous les agents,
- Pour les agents techniques formation régulière pour le renouvellement des CACES, SSIAP et autres.

Formation à l'EAC / Droits culturels dans le cadre du partenariat ville/GBA/OPC (observatoire des politiques culturelles).

Évaluation du projet

Le projet sera évalué par différents procédés :

- Tout au long de la période 2024/2029, lors des conseils pédagogiques, des bilans seront présentés à l'issue de chaque action réalisée. Cela permettra de compléter ou réorienter si besoin certaines actions,
- Lors de chaque réunion plénière de fin d'année, un point d'étape permettra de croiser les différentes avancées du projet d'établissement et d'en tirer un bilan global de réalisation des objectifs,
- Chaque année, la période des entretiens professionnels sera l'occasion de structurer les objectifs visés et de mesurer les avancées,
- Par ailleurs, des réunions avec les partenaires permettront d'avoir un retour extérieur sur nos actions,
- Les actions expérimentales mises en œuvre feront également l'objet d'une évaluation spécifique.

Une évaluation finale de l'intégralité du projet sera effectuée en juin-juillet 2029 et permettra de construire le socle du projet 2029-2034.

A. Les indicateurs quantitatifs

Les différentes statistiques de l'établissement : nombre d'usagers, nombre de bénéficiaires des actions, public, etc.

Le nombre d'actions habituelles ou nouvelles.

B. Les indicateurs qualitatifs

L'évaluation des projets.

Les retours des enseignants, des partenaires et des usagers lors des réunions, des bilans et des conseils pédagogiques.

La capacité d'adaptation permanente de l'équipe à des usages et des usagers en perpétuelle évolution.

CONCLUSION

Ce projet d'établissement est un élément clé, au moment où l'institution entame une nouvelle étape de son histoire et investit un nouveau bâtiment, au cœur de la ville.

D'abord, il permet de faire le bilan de tout ce qui a déjà été accompli, et des points forts sur lesquels le conservatoire pourra appuyer son évolution. La préparation de ce projet d'établissement avec l'ensemble des agents et partenaires du conservatoire a en effet été l'occasion de constater le travail important qui a déjà été réalisé durant les dix dernières années, grâce à la volonté des élus de développer une politique culturelle qui touche tous les publics, mais aussi grâce à la force d'une équipe. En effet, ce travail a permis de mettre en lumière la capacité dont ont su faire preuve les agents du conservatoire, force vive de l'institution, à s'adapter à des situations qui auraient pu les démotiver, des évolutions législatives à la pandémie.

Ensuite, ce document permet de découvrir les grandes orientations d'un projet opérationnel. De la mise en place d'actions pédagogiques innovantes à la modernisation du pôle administratif, en passant par le développement et le renforcement des partenariats avec les acteurs locaux, ce projet a vocation à expliquer quelles sont les démarches qui vont être mises en place pour permettre au conservatoire de continuer à s'inscrire dans le projet de territoire de Grand Bourg agglomération, et de continuer à y faire rayonner la culture dans toute sa diversité.

Enfin, ce projet d'établissement a permis, lors des différents groupes de travail et réunions plénières qui ont contribué à lui donner sa forme actuelle, de resserrer les liens au sein de l'équipe pédagogique, administrative et technique. Fort de cette expérience, de la richesse des équipes et de la volonté de développer une politique culturelle au sein de Grand Bourg Agglomération et au-delà, le projet d'établissement qui est ici proposé démontre l'envie, la capacité et l'appétence d'une équipe dynamique pour faire évoluer le conservatoire, le mettre en phase avec l'époque actuelle et le préparer pour les futures évolutions, qu'elles soient législatives, sociétales ou technologiques.

GLOSSAIRE

AEA :	Assistant d'Enseignement Artistique
CA :	Certificat d'Aptitude
CA3B :	Communauté d'Agglomération de Bourg en Bresse
CEFEDM :	Centre de Formation de l'enseignement de la Danse et de la Musique
CEM :	Certificat d'Etude Musicale
CET :	Certificat d'Etude Théâtrale
CHAM :	Classe à Horaire Aménagé musique
CHAAD :	Classe à Horaire Aménagé Art Dramatique
CFMI :	Centre de Formation des Musiciens intervenants
CNSM :	Conservatoire National Supérieur de Musique
CRD :	Conservatoire à Rayonnement Départemental
CRI :	Conservatoire à Rayonnement intercommunal
DGCA :	Direction Générale de la Création Artistique
DJAMA :	Département Jazz / Musiques Actuelles
DUMI :	Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant
DRAC :	Direction Régionale des Affaires Culturelles
EN :	Education Nationale
ETAC :	Ecole des Techniques du Cirque
ETP :	Equivalent Temps Plein
FM :	Formation Musicale
GBA :	Grand Bourg Agglomération
PAD :	Parcours Diplômant en cycles
PAC :	Parcours Accompagné
PAT :	Parcours Atelier
PEA :	Professeur d'Enseignement Artistique
SMAC :	Scène de Musiques Actuelles